

RAPPORT D'ACTIVITES

SAGE ARROUX BOURBINCÉ

ANNEE 2013



RAPPEL SYNTHETIQUE ANNEE 2012

PHASES PONCTUELLES

5 janvier : Commission Thématique (CT) Biodiversité

2^{ème} comité de pilotage pour l'étude de « pré-localisation des zones humides » (Méthodologie)

16 mars : CT Biodiversité

3^{ème} comité de pilotage pour l'étude de « pré-localisation des zones humides » (Analyses des données et Nomenclature)

13 juin : CT Biodiversité

3^{ème} comité de pilotage pour l'étude de « pré-localisation des zones humides » (Hiérarchisation)

20 juin : Bureau

Points d'avancement du SAGE (Etat des Lieux, étude ZH, stage et Journal) et financement (conventions, subventions, perspectives)

Juillet à décembre : CT Communication

Edition du 2^{ème} Journal du SAGE (impression et diffusion en février 2013)

17 août : Elément réglementaire

Arrêté modificatif de composition de la CLE

25 septembre : CT Biodiversité

4^{ème} comité de pilotage pour l'étude de « pré-localisation des zones humides » (Discussion et Validation des pondérations des indices de fonctionnalités, de pressions et d'enjeux)

24 octobre : Bureau (en lieu et place d'une séance plénière de CLE reportée au 11 mars 2013)

Présentation de l'avancement de l'Etat Initial, Point sur la vulgarisation de l'étude « pré-localisation des zones humides » et réflexions autour d'une structure de BV (gouvernance)

PHASES PERENNES

Poursuite de l'élaboration du SAGE et animation de la CLE

- Rédaction du document Etat Initial

Communication et sensibilisation :

- Interventions publiques
- Collaboration avec le CPIE sur le projet « Tous Acteurs de l'Eau » (TAE) (Notamment le Forum de l'eau)
- Rédaction d'articles dans la presse locale et les publications spécialisées ;

Comités de pilotage :

- Participations aux comités de pilotage sur les thématiques liées aux milieux aquatiques et aux zones humides (SINETA, PNR Morvan, SIBVB, SCOT Pays Charolais Brionnais et Autunois Morvan)

1. LES ELEMENTS REGLEMENTAIRES

**1.1. Arrêté modificatif de composition de la Commission Locale de l'Eau (arrêté n° 2013049-0005)
Code de l'Environnement, Art. R212-30 et R212-4**

Cet arrêté portant modification de la composition de la CLE du SAGE Arroux Bourbince a été publié le **18 février 2013**. Suite aux nouvelles désignations de l'Etablissement Public Loire et du Conseil Régional de Bourgogne, de nouveaux membres siègent à la CLE : respectivement **M. Dominique LOTTE** et **M. Jacques REBILLARD**.

A noter / Nota bene

Le Président de la CLE propose aux nouveaux représentants une rencontre afin d'expliquer la démarche SAGE ainsi que son historique et ses perspectives. Cette démarche est primordiale car l'élaboration du SAGE mobilise du temps, apporte ses confrontations et ses interrogations, pour aboutir à un (lointain) document de planification et de réglementation. Ainsi, cet outil peut amener une possible incompréhension des élus vis-à-vis des programmes en lien avec les milieux aquatiques. Sa compréhension est donc primordiale au sein même de la CLE afin de rendre notre démarche incontournable auprès des usagers, des riverains et du grand public.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

Au 1^{er} janvier 2014, la réforme des collectivités (nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - SDCl) a pour conséquence un redécoupage territorial. La question du transfert de la compétence Milieux Aquatiques est également à l'ordre du jour.

Dans le même ordre d'idée, les élections municipales de mars pourront avoir des répercussions sur notre composition de CLE.

Ces changements seront appréhendés dans le cadre de l'étude gouvernance et feront l'objet d'une réflexion pour la constitution d'une nouvelle CLE plus représentative du territoire et du futur mode de conventionnement.

1.2. Conventions

Mise en place en 2010, ce conventionnement a permis de couvrir l'ensemble du périmètre du SAGE. Il contribue également à une répartition équitable de l'autofinancement (selon les critères de pondération que sont : la surface effective dans le SAGE, la population et le potentiel financier).

Fin 2013, le nombre de **communes adhérentes au SAGE est de 173** sur les 179 du périmètre (seules les communes de la Communauté de communes de l'Auxois du Sud -21- et la commune de Gourdon -71- n'ont pas souhaité conventionner.)

A noter / Nota bene

Les conventions de 2013 avaient une durée d'un an contrairement aux conventions établies précédemment (3 ans).

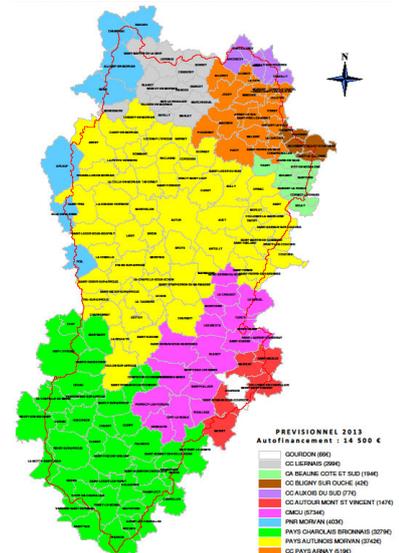
PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Le préfet de Saône-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ
Arrêté n° 10-04135 du 1er octobre 2010 portant sur la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arroux Bourbince modifié par les arrêtés préfectoraux n° 11-02876 du 15 juin 2011, n° 2012235-0011 du 17 août 2012 et n° 2013049-0005 du 18 février 2013

Version consolidée du 18 février 2013

ARRÊTÉ INTERPRÉTATIF N° 10-02199 DU 17 MAI 2010 EXAMINÉ LE 17 MAI 2010
ARRÊTÉ N° 10-04135 DU 1ER OCTOBRE 2010
ARRÊTÉ N° 11-02876 DU 15 JUIN 2011
ARRÊTÉ N° 2012235-0011 DU 17 AOÛT 2012
ARRÊTÉ N° 2013049-0005 DU 18 FÉVRIER 2013

PREVISIONNEL COTISATION SAGE ARROUX BOURBINCE 2013



2. LES TRAVAUX DE LA CLE (DE SON BUREAU ET DE SES COMMISSIONS THEMATIQUES)

2.1. Etat Initial

Avec pour objectif final l'élaboration du SAGE par le biais du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et de son Règlement, la CLE doit dans un premier temps rédiger l'Etat Initial.

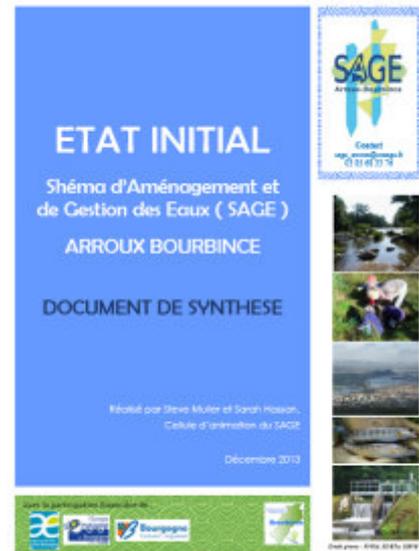
Pour ce faire, la CLE a opté pour la rédaction de l'Etat Initial en interne (par la cellule animation).

Depuis l'institution de la CLE en octobre 2010, un stagiaire a commencé la même année, le recueil des données nécessaires à son avancement.

En 2012, un autre stagiaire a collaboré sur le volet « Usages de l'Eau » (cf. plus bas - CH2).

Au 1^{er} semestre 2013 (9, 11, 12 avril et 15 mai), des ateliers de travail réunissant les membres de la CLE et des experts, se sont rassemblés afin d'agrémenter le document.

La cellule d'animation a finalisé le document, validé en séance plénière de CLE (le 17 décembre 2013)



Le document se décline en 6 grandes thématiques :

- CH1 : Cadre géographique & milieu physique
- CH2 : Usages de l'eau
- CH3 : Qualité & quantité de la ressource
- CH4 : Richesses patrimoniales
- CH5 : Risques
- CH6 : Acteurs, compétences, programmes et réglementation

Et intègre également :

- un préambule reprenant les principaux acteurs, les financements et les différentes phases d'un SAGE
- un Atlas cartographique

En décembre, une synthèse du rapport a également été faite pour permettre une lecture plus rapide par les élus et partenaires.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

Le programme d'orientation 2012 prévoyait une finalisation et une validation en 2012. Cependant, au vu des tâches et des moyens (financiers et humains), les délais n'ont pas pu être respectés.

Une des principales difficultés rencontrées relève de « la donnée » : son échelle mais également son absence ou encore l'hétérogénéité de ses années de production ou de sa méthodologie ont posé problème. Autres difficultés : l'acquisition ou la mise à disposition de certaines données.

Rédigé par la cellule animation, la MISEN de Saône-et-Loire a suivi la rédaction et l'avancement du document, avant que celui-ci ne soit présenté aux membres de la CLE, en mars 2013. Le manque d'appropriation du document par les représentants de la CLE a incité une nécessaire mise en place d'ateliers de travail. Chaque membre a alors pu, lors de ces réunions de travail, apporter son expertise au document. Cette démarche a été constructive et a permis une meilleure appropriation du document par tous.

Il conviendra pour le Diagnostic et les autres études à venir (Gouvernance, Zones Humides, etc.) de privilégier une concertation active.

L'avancée simultanée des différents programmes (contrats territoriaux, SCOT) ne doit pas freiner l'écriture des documents du SAGE ou à la collaboration entre acteurs locaux.

On peut cependant regretter que chaque démarche œuvre à son état des lieux et à son diagnostic, renforçant ainsi l'incompréhension des acteurs locaux sur les actions des structures compétentes « eau » (et notamment Milieux aquatiques). Il conviendra de renforcer la concertation et l'animation entre les porteurs de projets. Pour

le diagnostic du SAGE (en 2014), la cellule d'animation s'appuiera sur les diagnostics déjà réalisés ou en cours afin de ne pas rééditer un travail existant.

A noter / Nota bene

- la durée moyenne d'un Etat Initial est de 2 ans et demi (source : Gesteau-eaufrance.fr). Cependant, cela varie selon la taille du territoire ainsi que des moyens (humains et financiers). Le SAGE Arroux Bourbince a construit son Etat Initial dans les temps, au vu des moyens dont il s'est doté, jusqu'à présent ;

- selon la durée de l'élaboration, une actualisation de l'Etat Initial sera nécessaire avant la rédaction du PAGD et du Règlement.

2.2. Etude sur la « pré-localisation des zones humides » (CT Biodiversité)

Etude obligatoire au vu de la disposition 8D-1 du SDAGE Loire Bretagne, la CLE a délégué ce travail à la Commission Thématique « Biodiversité - Patrimoine associé aux milieux aquatiques », présidée par M. TONDOUX.

En 2011, la commission s'est réunie pour valider le cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières + Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) rédigé par la cellule animation alors que le Cahier des Charges Administratives Particulières et l'Acte d'Engagement ont été validés par la cellule marché publique de la CUCM. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) a choisi le bureau d'étude TTI Productions qui a commencé l'étude en janvier 2012.

Le bureau d'étude a eu pour mission la définition des grandes enveloppes de zones humides et leur hiérarchisation selon nos enjeux, nos pressions et les fonctionnalités des zones humides.

La commission thématique « Biodiversité - Patrimoine associé aux milieux aquatiques » s'est réunie à 5 reprises pour :

- suivre l'étude (4 fois en 2012)
- décider de la suite à donner à l'étude (vulgarisation, portage des inventaires..., 1 réunion en janvier 2013)

La présentation des résultats par le bureau d'étude s'est déroulée en séance plénière de CLE en mars 2013. Un système de convention a été mis en place pour permettre l'utilisation des éléments cartographiques par les animateurs des CT et autres partenaires techniques.

A noter / Nota bene

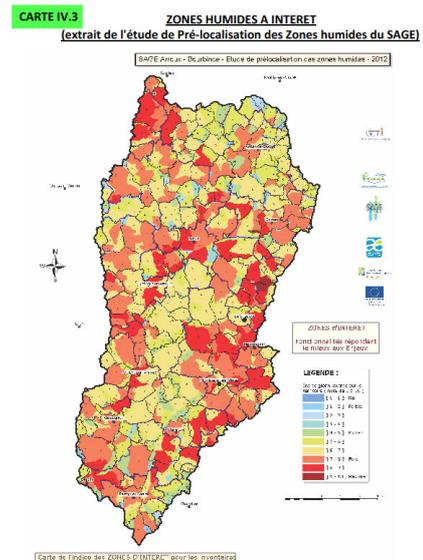
Au regard du programme d'orientation 2012, l'étude devait se finaliser plus tôt. La Commission s'est cependant donnée davantage de temps afin de réunir les éléments et les avis de tout un chacun dans le but de finaliser cette étude avec concertation.

La Commission qui s'est tenue en janvier 2013 a retenu les structures locales de type EPCI à compétence eau et biodiversité (syndicats de rivières ou communautés de communes) comme les prochains interlocuteurs (porteurs d'actions sur les Zones Humides du bassin versant du SAGE) Ces derniers, s'ils ont suivi l'étude, devront avant tout s'approprier le travail.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

Sur le bassin versant du SAGE, la CLE (via la cellule d'animation) doit s'assurer de la mise en œuvre des actions découlant de l'étude de pré-localisation. Pour ce faire, la cellule d'animation a prévu :

- la rédaction d'une note synthétique pour permettre une bonne appropriation de l'étude par les membres de la CLE et les partenaires.
- L'animation d'un groupe de concertation technique pour coordonner la suite opérationnelle de l'étude (priorisation des zones à inventorier et harmonisation des méthodologies d'inventaires)



2.3. Gouvernance

Sur le bassin versant, la superposition des démarches territoriales (contrats territoriaux et SAGE notamment) amène un flou sur la gestion et les financements des programmes en lien avec les milieux aquatiques.

Ainsi, les collectivités participent au financement de plusieurs structures de bassin versant.. Par exemple, la communauté de communes du Pays d'Arnay-le-Duc (bassin de versant de l'Arroux) apporte un financement au SINETA, d'une part, pour l'élaboration du contrat de l'Arroux, et au SIBVB, d'autre part, pour l'élaboration du SAGE Arroux Bourbince. De surcroît, la structure porteuse du SAGE, le Syndicat de bassin versant de la Bourbince, n'est pas représentative de l'ensemble du bassin versant (territorialement et politiquement). La lisibilité et la cohérence des contrats et du SAGE sont donc à améliorer.



Les élus et animateurs territoriaux ont pris conscience des difficultés du bassin versant Arroux-Bourbince. Les moyens humains, financiers et politiques de ces démarches complémentaires n'apparaissent pas suffisamment mutualisés. L'avancement du SAGE, moins opérationnel que les contrats, en est clairement pénalisé. Fin 2012, la CLE du SAGE et les présidents des structures porteuses de contrats territoriaux, en étroite collaboration avec la Sous-préfecture d'Autun, ont engagé la réflexion pour améliorer la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

En 2013, ces acteurs se sont mobilisés pour permettre le financement d'une étude à l'échelle du bassin versant du SAGE. L'Agence de l'eau et le Conseil Régional de Bourgogne (porteur de l'étude) ont permis d'envisager l'embauche d'un attaché territorial au sein de la cellule d'animation du SAGE qui anime la réflexion au sein de la CLE.

2.4. Communication (CT Communication et CLE)

Il est nécessaire d'accompagner en continu l'élaboration du SAGE d'une communication pour sensibiliser et informer sur les enjeux du bassin versant ainsi que de mobiliser les acteurs autour de l'avancement de la démarche SAGE.

Actions réalisées en 2013 :

- Journal du SAGE : Suite à l'élaboration du deuxième journal (second semestre 2012), 2 500 exemplaires ont été distribués en février 2013 à de nombreux acteurs :

- tous les conseillers municipaux des communes du périmètre,
- les membres de la CLE,
- les usagers,
- les services de l'Etat,
- les SAGE avoisinants,
- etc.

Dans sa conception, le 2^{ème} numéro du Journal a été étoffé (deux A3 pliés) et a fait l'objet d'une collaboration rédactionnelle agrandie avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), la DDT71, l'AELB, la Chambre d'Agriculture et les animateurs des contrats territoriaux.

Il a traité de :

- l'actualité de la CLE et de ses travaux (Etat Initial, Etude Zones humides),
- des contrats territoriaux et des liens qu'ils tissent avec le SAGE,
- du Xème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



- Collaboration SAGE-CPIE : Depuis 2009, la cellule animation du SAGE a participé à 2 comités de pilotage « Tous Acteurs de l'Eau » et contribue aux actions menées par le CPIE...

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

Si le programme d'actions 2013 recensait l'édition d'un 3^{ème} Journal, celle-ci n'a pas été réalisée et a été reportée en 2014.

La cellule animation est en cours d'élaboration du contenu du 3^{ème} numéro du Journal qui sera notamment l'occasion de communiquer sur la finalisation des l'Etat initial. Elle souhaite également mettre en place une Journée Bassin Arroux-Bourbince. L'objectif de ce temps fort à destination des élus et partenaires est de faire connaître les démarches territoriales et les enjeux du bassin. Elle est prévue en septembre 2014 pour qu'elle puisse profiter aux nouveaux élus. Cette action sera menée en collaboration avec les Contrats Territoriaux du territoire.

3. LES MISSIONS ET INFORMATIONS ANNEXES

3.1. Le suivi des actions entreprises sur le périmètre du SAGE

En même temps que l'écriture de l'Etat Initial, la CLE, par l'intermédiaire de sa cellule animation, suit les études en cours ainsi que les contrats pluriannuels sur le bassin versant. L'objectif est de veiller à garder une cohérence entre les actions d'aujourd'hui et les futures préconisations du SAGE.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

D'une part, la présence de l'animateur et d'un membre de la CLE (plus particulièrement du Collège des Elus) aux réunions syndicales ou aux comités de pilotage des études en lien avec l'eau, apparait incontournable. Ceci améliorerait le relai, la compréhension et la connaissance des démarches en lien avec l'eau sur le territoire.

D'autre part, la CLE doit vulgariser la démarche SAGE auprès de tous. Mais c'est également le rôle des élus locaux et des techniciens de terrain de relayer ce message lors de leur réunion (comité syndical, comité de pilotage) et auprès de leurs riverains.

3.2. Le renforcement de la cellule animation

En septembre 2013, la cellule d'animation du SAGE, jusqu'à présent, composée d'un seul animateur depuis avril 2009, s'est vue renforcée avec l'arrivée de Sarah HASSAN. Son recrutement a été initiée suite aux décisions prises en séance plénière de CLE de mars 2013 afin notamment de finaliser le document « Etat Initial » du SAGE.

Bilan & perspectives (développés dans le programme d'actions 2014)

Si le contrat de la co-animatrice du SAGE est dans un premier temps de 6 mois, la volonté affichée est de pérenniser le poste afin de se donner les moyens de nos actions (Diagnostic, Gouvernance, Coordination territoriale avec les zones humides et la communication notamment, etc.). Les tableaux présentés plus bas résument les actions de 2014 ainsi que la répartition des tâches au sein de la cellule animation.

Répartition des dossiers au sein de la cellule d'animation du SAGE

Steve MULLER	Sarah HASSAN
Etude Diagnostic	Etude Gouvernance, Zones humides
Journal	Journée « bassin »
Animation (CLE, budget...) & suivi des Contrats Territoriaux	

Calendrier de travail 2014 prévisionnel (cf. Programme d'actions 2014)

VOLET		JAN-MAR	AVR-JUI	JUI-SEP	OCT-DEC
ETUDES	DIAGNOSTIC				
	GOUVERNANCE				
SUIVI / COORDINATION TERRITORIALE	ZONES HUMIDES				
	CONTRATS				
COMMUNICATION	JOURNAL				
	SORTIE / JOURNEE BASSIN				
	INTERVENTIONS				
	AUTRES				
ANIMATION	FINANCES				
	VEILLE				
	REUNIONS				

Les documents évoqués dans ce rapport sont téléchargeables sur le site internet :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/arroux-bourbince>